

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES  
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de REAL

**SEANCE du :** 21 03 2026  
**Convocation du :** 16/03/2026  
**Membres en exercice :** 07  
**Membres présents :** 07  
**Membres absents excusés :** 00

Présents : Mesdames AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René,

Consultant ne prenant pas part au vote : PINEL Gilbert

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : DREWITZ René (article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.)

**L'an deux mille vingt six et le-vingt-un mars**, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Madame PRUDENTOS BERVILLE Stephanie Maire.

**OBJET de la délibération :** Représentants syndicat Intercommunal de Réémission de la Télévision

Le conseil municipal,  
VU les articles L5212-6 et 5212-7 Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les statuts du syndicat Intercommunal de Réémission de la Télévision dont le siège est à Saillagouse (66)  
PROCÉDE à la désignation, à la majorité absolue des suffrages, d'un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au dit Syndicat,

Les résultats sont les suivants

7 votants  
7 exprimes  
Majorité absolue

Ont obtenu :

BEY Jean Claude	7 voix
BILLERACH Gilles	7 voix

En conséquence BEY Jean Claude est élu titulaire et M BILLERACH Gilles est élu suppléant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REEMISSION DE LA TELEVISION (SITV).

Fait et délibéré à REAL 21 03 2026  
LE MAIRE  
PRUDENTOS BERVILLE Stephanie

Le secrétaire de séance

DREWITZ René

